

Assurance-maladie collective à des conditions attrayantes : en d'excellentes mains chez Sanitas

L'Association suisse des écoles de musique entretient de longue date un partenariat avec Sanitas dans le domaine de l'assurance-maladie. Grâce à un contrat collectif, les collaboratrices et collaborateurs des écoles rattachées à l'ASEM et les membres de leurs familles (conjoint/e, partenaire, enfants et jeunes jusqu'à 30 ans) vivant sous le même toit peuvent ainsi bénéficier de rabais particulièrement attrayants sur les primes d'assurances complémentaires.

Vos avantages avec Sanitas :

- Des conditions préférentielles grâce au contrat-cadre
- Les prestations que vous avez payées vous sont remboursées dans les 7 jours
- Sanitas Assistance : un conseil proposé dans le monde entier et une aide en cas d'urgence à l'étranger (24 h/24, 7 j/7)
- Libre choix du médecin dans le monde entier avec Medical Private
- Assurance hospitalisation avec couverture privée dans le monde entier
- Contributions généreuses aux médecines alternative et complémentaire avec le produit Family

Services numériques gratuits:

- **Appli du portail de Sanitas:** pour avoir une vue d'ensemble partout et à tout moment, avec possibilité de scanner et transmettre les justificatifs en toute simplicité
- **Appli Sanitas Coach** et **Appli Active de Sanitas:** des partenaires qui vous aident à rester en bonne santé.

Contact pour un conseil ou une offre

Une offre personnelle peut être calculée sous <https://egate.sanitas.com/vms>.

Conseil téléphonique au 0800 22 88 44 (lundi – vendredi 9 - 18h)

E-mail: kundenberatung@sanitas.com

Veillez indiquer le numéro de contrat-cadre K009100 afin que votre demande puisse être traitée dans les meilleurs délais.

Pour un entretien personnel avec un conseiller en assurances, prenez rendez-vous sous sanitas.com/vms